

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale						
	2: Bifamiliale						
	3: Trifamiliale						
	4: Multifamiliale	*	*	*			
	5: Maison mobile						
Commerce	1: Commerce local						
	2: Commerce régional						
	3: Commerce de grande surface						
	4: Service professionnel et spécialisé	*	*	*			
	5: Service profess. compatible avec l'industrie						
	6: Entrepreneur de faible nuisance						
	7: Entrepreneur de forte nuisance						
	8: Commerce de divertissement						
	9: Commerce de divertissement à nuisance						
	10: Service relié à l'automobile, catégorie A						
	11: Service relié à l'automobile, catégorie B						
	12: Commerce de nuisance						
	13: Commerce de forte nuisance						
	14 : Commerce de services érotiques						
	15 : Commerce de proximité	*	*	*			
Industrie	1: Industrie de recherche et de développement						
	2: Industrie de prestige et de haute technologie						
	3: Industrie légère						
	4: Industrie lourde						
	5: Indust. des déchets et des matières recyclables						
	6: Activités liées à l'aéroport						
	7 : Industrie et services aéroportuaires						
	8 : Activités liées à l'hélicoptère						
Public	1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	*	*	*			
	2: Service public						
	3: Infrastructure et équipement						
Agricole	1: Culture						
	2: Élevage						
	3: Élevage en réclusion						
Usages spécifiques	Permis	*	*	*			
	Exclus	*	*	*			

Normes spécifiques

Implantation du bâtiment	Isolée	*					
	Jumelée		*				
	Contiguë			*			
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)						
	Superficie de plancher minimale (m ²)						
	Hauteur en étages minimale/maximale	4/8	4/8	4/8			
	Hauteur en mètres minimale/maximale						
Densité d'occupation	Nombre de logements min./max. par bâtiment	4/	4/	4/			
	Rapport plancher/terrain minimale/maximale						
	Rapport espace bâti/terrain minimale/maximale						
Marges	Avant minimale (mètres)	6	6	6			
	Latérale 1 minimale (mètres)						
	Latérale 2 minimale (mètres)						
	Arrière minimale (mètres)						

Lotissement

Terrain	Largeur minimale (mètres)						
	Profondeur minimale (mètres)						
	Superficie minimale (m ²)						

Divers

	Notes particulières	*	*	*			
	P.I.I.A.	*	*	*			
	P.A.E.						
	Projet intégré						

Amendement

	Numéro du règlement	SH-2013-321	SH-2021-494	
	Date	2013-09-10	2021-07-08	

Notes particulières

Les usages suivants sont spécifiquement autorisés :

- 1541 Maison pour personnes retraitées non autonomes
- 1542 Maison pour personnes retraitées autonomes
- 1590.1 Coopérative d'habitation, logements sociaux

Les enseignes sur poteaux sont prohibées. Seules les enseignes sur socle ou muret sont autorisées.

Les usages suivants sont spécifiquement exclus :

- 5694.1 Vente au détail de vêtements et d'accessoires à caractère érotique;
- 6398.1 Location et/ou vente de bandes et de disques vidéo classés 18 ans et plus par la Régie du cinéma et portant la mention *sexualité explicite*.

L'usage « 7399.1 Salon de paris hors-piste » est strictement prohibé.

La marge avant maximale est fixée à 6 mètres.

Le stationnement est strictement prohibé en marge avant et en marge avant secondaire.

L'usage résidentiel peut être autorisé avec un usage commercial.

Malgré toutes dispositions contradictoires, tous les réseaux et raccordement au bâtiment principal de ligne téléphonique de câblodistribution, d'électricité ou tous autres services similaires doivent être souterrain.

Malgré toutes dispositions contradictoires, la superficie maximale d'un local commercial peut être supérieure à 1000 mètres carrés.